

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 31 MARS 2009

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le Jeudi 26 mars 2009

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/01/09,*
2. *Compte administratif 2008 -Commune,*
3. *Compte de gestion 2008 – Commune,*
4. *Affectation du résultat – Commune,*
5. *Vote du taux d'imposition des 4 taxes,*
6. *Budget 2009 – Commune,*
7. *Compte administratif 2008 – Eau & Assainissement*
8. *Compte de gestion 2008 - Eau & Assainissement*
9. *Affectation du résultat - Eau & Assainissement*
10. *Budget 2009 - Eau & Assainissement,*
11. *Demande de subvention au Conseil Général pour la réfection de la toiture et des gouttières de l'Eglise,*
12. *Retrait des Communes au Conservatoire COUPERIN,*
13. *Achat d'une propriété rue du Nord,*
14. *Questions diverses*

DATE D’AFFICHAGE : le vendredi 17 avril 2009

Le **Mardi 31 mars 2009**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

Mr ALLONCLE Claude, Mr DENEST Bernard, Mr NASSAU Frédéric, Mme NERIS Nathalie, Mr. BEAUGRAND Bernard, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mr MOUSSU Antony, Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Mme GALLAY Eveline, , Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr POGNOT Jean-Pierre pouvoir à M. DE MATOS Gilbert.

ABSENTS :

Mme DE VIVEIROS Anita

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme NERIS Nathalie a été élu secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

Avant de commencer la présente réunion M. le Maire demande à ses collègues s'ils l'autorisent à inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- *Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A.)*
- *Motion au Président du Conseil Régional pour l'aménagement d'une véritable gare routière au Lycée « La Tour des Dames »*

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2009 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2009.

N° 858 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – COMMUNE :

Le compte administratif 2008 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

— Dépenses : 2 112 225.19€

— Recettes : 2 438 347.61€

Excédent : **326 122.42€**

Section d'investissement :

— Dépenses : 977 290.06€

— Recettes : 902 842.74€

Déficit : **74 447.32€**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2008 de la Commune qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **326 122.42€** et un déficit d'investissement de **74 447.32€**

N° 859 : COMPTE DE GESTION 2008 – COMMUNE :

Les résultats du compte de gestion 2008 élaboré par le **Percepteur** sont identiques au compte administratif 2008 présenté par le **Maire**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Percepteur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2008 établis par le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2008 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2008 du receveur municipal

N° 860 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 326 122.42 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 326 122.42 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 0.0 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 326 122.42 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) -70 973.69 €

R 001 (excédent de financement) + 00.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 6 541.00 €

Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H + 326 122.42 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 77 514.69 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 248 607.73 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

N° 861 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES :

Après avoir constaté que le produit fiscal attendu pour 2009 s'élève à **919 593€**,

Après avoir rappelé que les taux appliqués jusqu'en 2008 pour les 4 taxes, sont les suivants :

- **Taxe d'habitation : 11.25 %**
- **Taxe foncier bâti : 17.74 %**
- **Taxe foncier non bâti : 39.61 %**

- **Taxe professionnelle : 9.08 %.**

Considérant que la Commission des Finances n'a pas souhaité appliquer une augmentation des taux d'imposition,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux des quatre taxes ci-dessus.

N° 862 : BUDGET COMMUNAL 2009 :

La Commission des Finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2009 COMMUNE comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **2 418 496.73€**

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **634 143.83€.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

APPROUVE le **budget primitif communal de l'année 2009** présenté par le Maire qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **2 418 496.73€**
(Dépenses et recettes équilibrées)

SECTION D'INVESTISSEMENT : **634 143.83€**
(Dépenses et recettes équilibrées)

N° 863 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2008 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

— Dépenses : 102 892.83€

— Recettes : 234 160.42€

Excédent : **131 267.59€**

Section d'investissement :

— Dépenses :	71 625.04€
— Recettes :	51 992.91€

Déficit :	-19 632.13€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2008 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **131 267.59€** et un déficit d'investissement de **19 632.13€**.

N° 864 : COMPTE DE GESTION 2008 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les résultats du compte de gestion 2008 élaboré par le Percepteur sont identiques au compte administratif 2008 présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion 2008 – Eau et Assainissement.

N° 865 : AFFECTATION DU RESULTAT – EAU ET ASSAINISSEMENT – DE L'EXERCICE 2008 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **186 963.69€**
- un déficit d'exploitation de **0.00€**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 186 963.69€

dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif

c. Résultats antérieurs de l'exercice 0.00€

D 002 du compte administratif (si déficit)
R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) 186 963.69€
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (Besoin de financement)	23 574.37€
R 001 (excédent de financement)	0.00€
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement = e. + f.	23 574.37€

AFFECTATION (2) = d.

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	23 574.37€
3) Report en exploitation R 002	0.00€
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	163 389.32€

N° 866 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2009 :

La commission des finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2009 EAU ET ASSAINISSEMENT comme suit :

Section de fonctionnement : 315 589.78€

(Dépenses et recettes équilibrées)

Section d'investissement : 210 364.74€

(Dépenses et recettes équilibrées).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTTE le budget primitif « EAU ET ASSAINISSEMENT » de l'ANNEE 2009 tel qu'il est proposé ci-dessus.

N° 867 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET DES GOUTTIERES DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la réalisation des travaux d'entretien d'urgence sur l'église Notre Dame de la Nativité, classée monument historique, concernant le nettoyage des gouttières et chéneaux et la reprise de petites parties de couverture dégradées, avec assistance à maîtrise d'ouvrage par un cabinet d'architecte.

Il donne la parole à Valérie PIOT, Adjointe à l'urbanisme, qui précise que le financement de cette opération repose sur la subvention qu'il est envisagé de solliciter auprès du Conseil Général dans le cadre de l'entretien du patrimoine.

Une estimation prévisionnelle de l'opération a été demandée.

Le financement sera le suivant : 50% Conseil Général et 50% Mairie, maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE l'opération ainsi que les modalités de son financement,

DECIDE d'inscrire l'opération au budget de la commune,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu la notification de subvention,

MANDATE Monsieur le Maire aux fins de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine et Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires pour le choix du cabinet d'architecte dont la dépense est inscrite au budget.

N° 868 : RETRAIT DES COMMUNES AU CONSERVATOIRE COUPERIN :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que certaines communes souhaitent se retirer du Conservatoire Couperin.

Il donne la parole à Mme NERIS Nathalie, déléguée au Conservatoire Couperin, qui liste les communes concernées :

CRISENOY – FONTENY-TRESIGNY – LA CHAPELLE GAUTHIER – MORMANT – BOMBON – BREAU – ROZAY-EN-BRIE.

Monsieur le Maire signale que le souhait de la commune est de quitter le conservatoire Couperin à la fin de l'année scolaire 2009.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable pour le retrait des communes citées ci-dessus.

N° 869 : ACHAT D'UNE PROPRIETE RUE DU NORD :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des problèmes de stationnement dans la commune.

Une estimation a été demandée et effectuée par le service des Domaines pour la propriété située 12 rue du Nord, ce qui permettrait d'y aménager un parking si la commune se porte acquéreur de celle-ci au prix de 242 000.00€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil municipal d'acheter et de signer l'acte notarié en vue de l'acquisition de cette propriété.

Une subvention peut être également demandée au fonds FISAC pour les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal,

A 21 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BEAUGRAND)

ACCEPTE d'acheter ce bien,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Notaire et des organismes concernés.

QUESTIONS DIVERSES :

VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie par le versement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), la Commune doit prendre une délibération et signer une convention avec le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

ACCEPTE cette décision et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

MOTION AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL COSIGNEE PAR LES MAIRES DES COMMUNES DU SMIVOS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VERITABLE GARE ROUTIER DEVANT LE LYCEE « LA TOUR DES DAMES » :

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion qu'il souhaite adresser à M. Jean-Paul HUCHON, Président du CONSEIL RÉGIONAL, cosignée par tous les Maires du SMIVOS pour l'aménagement d'une gare routière devant le lycée « La Tour des Dames »

LE CONSEIL MUNICIPAL ENTEND :

M. DE MATOS informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place des nouvelles mesures pour le stationnement et la circulation, signaler que M. le Maire a téléphoné à la gendarmerie pour tous les problèmes.

M ; BEAUGRAND Bernard s'est rendu au Conseil d'Administration du Lycée et qu'il a signalé les problèmes de poubelles de papiers sur la butte.

Mme GALLAY Eveline demander s'il serait possible d'avoir des bancs au cimetière ainsi que dans la commune.

Séance levée à 21h40